

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCQ, André ROCHAS, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Mireille VEYRON.

Excusés : Emilie BOCQUET, Mireille GOUMAS (pouvoir Sylvie PAQUET)

Date de la convocation : 09/12/2019

Début de séance : 20h

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture anticipée de crédits 2020

Le maire rappelle que, pour réaliser des investissements les premiers mois de l'année 2020 en l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur maximum de 25 % du budget d'investissement réalisé l'année précédente.

Pour le budget principal :

Montant des dépenses d'investissement réalisées au budget 2019
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») : **146 889.33 €.**H.T

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% de **146 889.33 €.**H.T, soit **36 722.33 €.**H.T

Chapitre/Article	Montant H.T
020/020 Dépenses Imprévues	1000.00
16/165 Cautions	1000.00
20/202 Documents d'urbanisme	5000.00
21/2128 Autres agencements	19 722.33
21/2111 Terrains	10 000.00

Après délibération, le conseil approuve cette ouverture de crédits.

Pour : 8 Contre : Abstention :

2) Décision modificative budgétaire

Pour finir l'exercice comptable 2019, il est nécessaire de procéder à un ajustement.

Le Maire propose d'adopter la DM suivante (virements de crédits)

2181-21 Installations générales	- 200 €
165-16 Cautions	+ 200 €

Après délibération, le conseil approuve cette décision modificative budgétaire.

Pour : 8 Contre : Abstention :

3) Assurance statutaire

Objet : Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, pour l'année 2020 et avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Centre de gestion de la Savoie.

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances,
- que par délibération du **10/11/2016** la commune de DULLIN a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service,
- que cette convention a été signée le **22/11/2016**,

- que par lettre du 23 septembre 2019, le Centre de gestion a informé la commune de DULLIN de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe,

- que le Cdg73 a négocié avec le courtier Sofaxis afin que les collectivités et établissements publics d'au plus 29 agents CNRACL se voient proposer différentes options, qui ont fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le 8 octobre 2019, afin que chaque collectivité puisse retenir l'option la mieux adaptée à sa situation,

- que par ailleurs le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service,

- qu'il convient dès lors de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au Cdg73 pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,
Vu l'exposé de M. le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 69-2019 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 18 novembre 2019, approuvant l'avenant n°2 au marché de service signé le 6 octobre 2016 relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même,

Vu la délibération n° 70-2019 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 18 novembre 2019 approuvant l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de la Savoie,

APPROUVE la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**
 - o **Risques garantis** : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - o **Conditions** : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,34 % de la masse salariale assurée

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2020,

APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 :

- collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Pour : 8 Contre : Abstention :

4) Tarification Gîtes et salles communales

Les tarifs actuels sont valables jusqu'au 30 septembre 2020. Mireille Veyron présente les propositions suivantes pour les tarifs du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

	4 couchages	6 couchages
Séjour 2 nuits charges comprises	155	185
BASSE SAISON semaine du 26/09/2020 au 18/12/2020 semaine du 02/01/2021 au 08/04/2021	210	240
MOYENNE SAISON semaine du 19/12/2020 au 01/01/2021 semaine du 10/04/2021 au 09/07/2021 semaine du 21/08/2021 au 24/09/2021	305	335
HAUTE SAISON semaine du 10/07/2021 au 20/09/2021	430	460

Après débat, le conseil approuve :

Pour	Contre	Abstentions
7	0	1 (A. Saby)

Divers :

- **Point Antenne Orange :**

Le maire rappelle ce projet qui a fait l'objet d'une Déclaration Préalable sur laquelle il devra donner son accord, ou pas, après avis des services instructeurs. Il sollicite l'avis du conseil sur la conduite à tenir.

- **Point Personnel :**

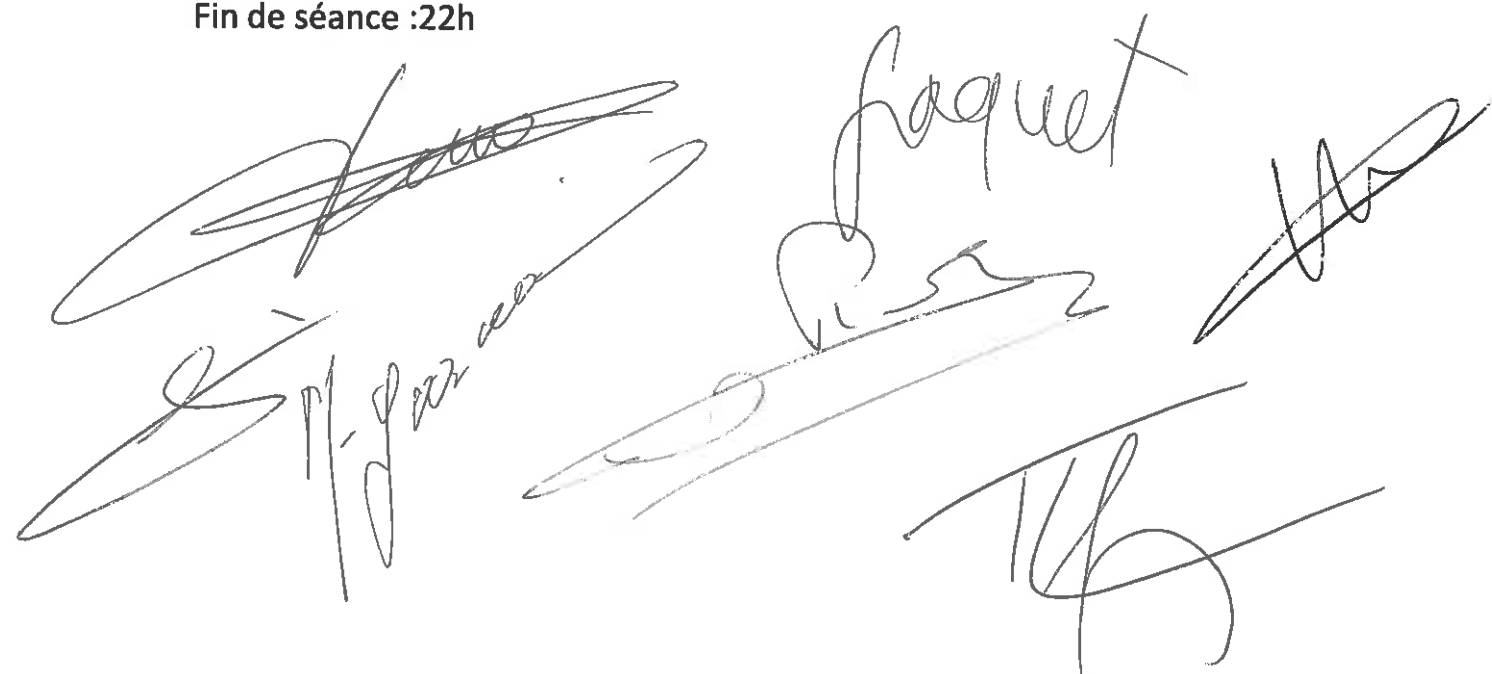
Le maire informe le conseil de l'offre d'emploi qui a été faite au niveau du centre de gestion et de Pôle Emploi, sur la base du poste actuellement ouvert. (28h/hebdo)

A ce jour, plusieurs candidatures ont été reçues, sans qu'il n'y en ait une venant d'une personne qualifiée en secrétariat de maire. Nous attendrons la fin du délai de l'annonce pour statuer.

En attendant, nous allons avoir le renfort de Mme Guyon Hélène, secrétaire à St Pierre d'Entremont, qui viendra les mardis après-midi et les vendredis, jusqu'à fin janvier.

- **Bulletin municipal décembre 2019**
- **Jugement TA recours contre PC**
- **Travaux accessibilité Eglise + Travaux Fayet**
- **PLU**
- **Réponse Région dossier local CDF**
- **Arrêté limitation utilisation pesticides**
- **Cambriolages**

Fin de séance :22h



The block contains several handwritten signatures and notes. On the left, there is a large, stylized signature. Below it, the text 'p/guyon' is written. In the center, the word 'faquet' is written in a cursive script. To the right of 'faquet', there is another large, stylized signature. Below 'faquet', there is a signature that appears to be 'R. S. S. 2'. At the bottom right, there is a signature that looks like '16h'.